

CONVENTION « Critérium National » de Classe FFVoile 2018

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Fédération Française de Voile (FFVoile), association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, Monsieur Nicolas HENARD, dûment habilité aux fins des présentes.
Ci-après dénommée la FFVoile

D'une part,

Et

La Weta Classe France, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 3, rue Rataud 75005 PARIS
Représentée par son Président, Monsieur Bruno CHEVALIER, dûment habilité aux fins des présentes,
Ci-après dénommée Classe

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le « Critérium National » Weta est régi par le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « [Critérium National de Classe FFVoile](#) » est joint à la présente. (cf lien)

2. CALENDRIER

Pour 2018, le « Critérium National » Weta est organisé par le Yacht Club de Carnac du 28 juin au 1^{er} juillet 2018.

3. RESULTATS

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régate (fichier format WZ) devra être adressée par mail à : VLresultats@ffvoile.fr

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le 7 Janvier 2018

Pour la Weta Classe France
Bruno CHEVALIER



Pour la FFVoile
Nicolas HENARD

